

Séance du 20 juin 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (49) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédérick, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants (4) : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

Titulaires absents (9) : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique

Procurations (6) : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose que la CCAL a reçu le FCTVA 2016 des anciennes communautés de communes, pour un montant total de 110 455 € :

-Véziaux d'Aure	3 506,87€	A intégrer dans le compte trésorerie VA
-Haute Vallée d'Aure	69 543,88€	SIVOM Vallée d'Aure
-Aure	10 466,45€	Commune d'Arreau
-Aure 2008	20 217,12€	Commune de Saint-Lary-Soulan
Louron	6 720,74€	SIVAL

	110 455,06 €	

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de reverser des montants aux anciennes communautés de communes, puisque ce FCTVA correspond à l'exercice 2016.

Le bureau communautaire du 29 mai dernier a émis un avis favorable.

Nombre de membres en
exercice :

64

Qui ont pris part à la
délibération

55

Dont 6 procurations

Votes pour : 55

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :
13 juin 2017

OBJET : Reversement du
FCTVA 2016

SOUS-PREFECTURE

30 JUIN 2017

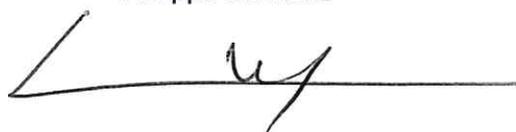
BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De valider le reversement du FCTVA des anciennes communautés de communes comme présenté par Monsieur le Président ;
- De modifier les inscriptions budgétaires par le biais d'une décision modificative ;
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

